



APPEL A PROJETS DE LA FONDATION LEON FREDERICQ CREDIT D'OPPORTUNITE EXCEPTIONNEL 2026-2027

Pour tout renseignement, s'adresser à Caroline MAZY (caroline.mazy@chuliege.be)

En collaboration avec le Conseil sectoriel de la Recherche et de la Valorisation en Sciences de la Santé de l'Université de Liège et le Conseil médical du CHU de Liège, la Fondation Léon Fredericq lance, dans le cadre de son appel 2026-2027, **un appel à projet innovant** avec à la clé la mise à disposition **d'un crédit d'opportunité exceptionnel** d'un montant total de **120.000€ réparti sur deux ans (par tranche de 60.000€/an) en faveur d'un projet scientifique ou clinique NOVATEUR** mené par un **chercheur permanent ou Investigateur Principal (PI) de l'Université de Liège EN COLLABORATION avec un clinicien du CHU de Liège**. L'un sera le porteur de projet (interlocuteur privilégié de la Fondation) et l'autre le co-promoteur.

Ce crédit doit être utilisé pour permettre au porteur de projet d'initier un projet de type « *unmet medical needs* » ou encore, de démarrer une équipe ou un laboratoire.

Le crédit accordé peut servir à des dépenses de personnel (chercheurs doctorants et/ou postdoctorants, techniciens), de fonctionnement et d'équipement dans la période de temps indiquée.

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :

- **Être un chercheur permanent ou un PI de l'ULiège (porteur de projet) et collaborer avec un clinicien du CHU de Liège (co-promoteur) OU être un clinicien du CHU de Liège (porteur de projet) et collaborer avec un chercheur permanent ou un PI de l'ULiège (co-promoteur) ;**

- Pratiquer, au sens large du terme, une recherche fondamentale, translationnelle, clinique ou appliquée **à finalité médicale dans le cadre fixé ci-dessus.**

- **Il n'y a pas de limite d'âge.**

- **Le dossier de candidature doit comprendre :**

- Le formulaire de candidature dûment complété
- Une lettre de motivation
- Le projet détaillé (maximum 10 pages)
- Prévision budgétaire du coût total du projet
- Le curriculum vitae du porteur de projet ET du co-promoteur (maximum 3 pages chacun) + listes de leurs publications scientifiques des 10 dernières années.
- Le curriculum vitae (maximum 3 pages) des autres personnes impliquées dans le projet (+ liste des publications scientifiques des 10 dernières années)
- S'il échet, une lettre de soutien des Chefs de Services.

- Le **formulaire de candidature** doit être complété **en Français**. Le projet détaillé peut être éventuellement rédigé en Anglais.

- Le dossier de candidature **doit être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse caroline.mazy@chuliege.be EN FORMAT PDF (!!!UN SEUL DOCUMENT FUSIONNE !!!) pour le mercredi 13 mai 2026 MIDI au plus tard.**

ATTENTION : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

- Les dossiers seront examinés par **un jury émanant de la Fondation Léon Fredericq, du Conseil médical du CHU de Liège et du Conseil sectoriel de la Recherche et de la Valorisation en Sciences de la Santé de l'Université de Liège**. Compte-tenu du montant de ce crédit, ce jury se réserve le droit **d'auditionner les candidats**.

Ce crédit d'opportunité sera officiellement annoncé lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq organisée **le mercredi 7 octobre 2026**. Il sera **disponible à partir du 1^{er} janvier 2027 et ce, pour une durée de 2 ans**.

A l'issue de la première période de 12 mois, le porteur de projet et le co-promoteur s'engagent à communiquer un premier rapport à la Fondation Léon Fredericq sur base duquel la seconde tranche pourra leur être délivrée. Ils s'engagent également à terme à postuler au FNRS et/ou au Télévie afin de permettre le développement de cet axe de recherches.

Le porteur de projet et le co-promoteur s'engagent par écrit :

- à faire référence à la source de financement dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à déposer et/ou présenter un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à utiliser ce subside tel que présenté au sein de sa demande ;
- à se mettre à disposition de la source de financement pour promouvoir la Recherche, la Lutte contre le cancer et les Projets innovants à l'intérieur et à l'extérieur du CHU et de l'ULiège.

EVALUATION

- **Qualité du projet** (Faisabilité, Approche méthodologique, Financement) (50%)
- **Caractère novateur et originalité du projet** (30%)
- **Qualité du porteur de projet et du co-promoteur** (CV, Publications scientifiques) (20%)